



LE PLAN CLIMAT NORD-PAS DE CALAIS OU LA CONTRIBUTION DES TERRITOIRES DU NORD-PAS DE CALAIS À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÉSUMÉ

De façon concomitante au Grenelle de l'Environnement, cinq partenaires institutionnels (l'Etat, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, le Conseil Général du Nord, le Conseil Général du Pas-de-Calais et l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) ont décidé de s'engager dans la lutte contre le changement climatique. Ils ont décidé d'accélérer cette dynamique partenariale par la signature d'une charte pour un Plan Climat Nord-Pas de Calais, de façon à impulser une volonté collective à l'échelle régionale.

I - LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN REGION NORD-PAS DE CALAIS

Le climat de la Terre a évolué au cours du siècle dernier. De nouvelles preuves, plus solides, confirment que l'accélération du réchauffement observé au cours des 50 dernières années est imputable aux activités humaines. Selon les prévisions actuelles des modèles climatiques, la hausse des

températures devrait se poursuivre au cours du XXI^e siècle et devrait avoir des répercussions sur la nature et l'homme. Dans le meilleur des cas, la hausse moyenne de la température mondiale sera proche de 2°C à la fin du siècle (estimation du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Cela justifie qu'il faille diviser les émissions par **deux** au niveau de la planète et par **quatre** au niveau des pays industrialisés.

Les pays réunis au sommet de Kyoto en 1997 se sont engagés à prendre des mesures pour réduire significativement les émissions de **Gaz à Effet de Serre**. C'est ainsi que la Communauté Européenne et la France ont affiché un objectif ambitieux de ramener en 2010 leurs émissions au niveau de ce qu'elles étaient en 1990, puis de les diviser par quatre à l'horizon 2050. Le Conseil Européen des 8 et 9 mars 2007 a d'ailleurs affirmé sa volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 %, d'ici 2020 par rapport à 1990 (dans le cadre du Protocole de Kyoto, l'Europe s'était engagée à réduire ses émissions de

8 % et la France à les stabiliser sur la période 2008-2012 par rapport à l'année 1990).

Aujourd'hui, la France respecte ses engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto et traduits dans le Plan Climat national lancé en 2004. La mise en place des quotas d'émissions, des certificats d'économie d'énergie, la réglementation thermique des bâtiments sont quelques facteurs qui ont contribué à infléchir les émissions de gaz à effets de serre françaises. Pour aller plus loin, les efforts conjugués de tous les acteurs sur le territoire national sont nécessaires.

La Stratégie Nationale de Développement Durable, et spécifiquement son volet Plan Climat national, définit les orientations qui doivent permettre à la France de tenir l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto d'ici 2010 et de préparer à des efforts plus importants encore pour atteindre l'objectif Facteur 4 en 2050. Ce Plan Climat national prévoit la mise en place, notamment à l'échelle des régions, de Plans Climats Territoriaux, qui soient en cohérence avec les objectifs nationaux.

Les partenaires institutionnels associés, jouant un rôle important en tant que donneurs d'ordre public dans de nombreux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, ont donc choisi d'agir dans leurs domaines de compétence et se proposent de renforcer leurs actions avec toutes les autres collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du Nord-Pas de Calais, décidés à agir.

Sur ce dernier aspect, les partenaires institutionnels bénéficient d'une longue expérience. Depuis plus de dix ans, ils ont institué et consolidé des partenariats avec les opérateurs énergétiques et renforcé les capacités d'intervention de divers acteurs socio-économiques régionaux sur le sujet.

Les émissions de gaz à effets de serre stagnent en région, des efforts sont à poursuivre pour atteindre le facteur 4 en 2050.

En 2005, 45 millions de tonnes équivalent CO₂ ont été émises en région Nord-Pas de Calais, ce qui représente un peu plus de 8 % des émissions nationales. Ramenées à la densité de population, ces émissions correspondent à 11,2 kg de CO₂ par habitant et par an en Nord-Pas de Calais, soit des émissions légèrement supérieures à la moyenne nationale (9 kg CO₂ par habitant et par an).

Depuis 1990, année de référence pour le protocole de Kyoto, les émissions du Nord-Pas de Calais ont globalement légèrement diminué de -3 %, avec des fluctuations annuelles allant de 44 Mteq CO₂ (millions de tonnes équivalent CO₂) en 1996 à 47,5 Mteq CO₂ en 1999. Malgré ces fluctuations, la tendance observée ces dernières années montre que la région devrait respecter l'objectif de Kyoto fixé à la France, à savoir stabiliser ses émissions en 2010 par rapport au niveau d'émissions de 1990. Cependant, pour respecter les engagements plus ambitieux du facteur 4 (division par 4 des émissions d'ici 2050), des efforts très importants sont à réaliser pour poursuivre la diminution des émissions.

La vocation historique industrielle de la région influence largement le profil d'émissions par secteurs d'activités : 48 % des émissions de gaz à effet de serre sont liés en 2005 à l'industrie manufacturière, à quoi il faut ajouter l'industrie de l'énergie (notamment la production d'énergie électrique et le chauffage urbain), soit au total 53 % des émissions régionales.

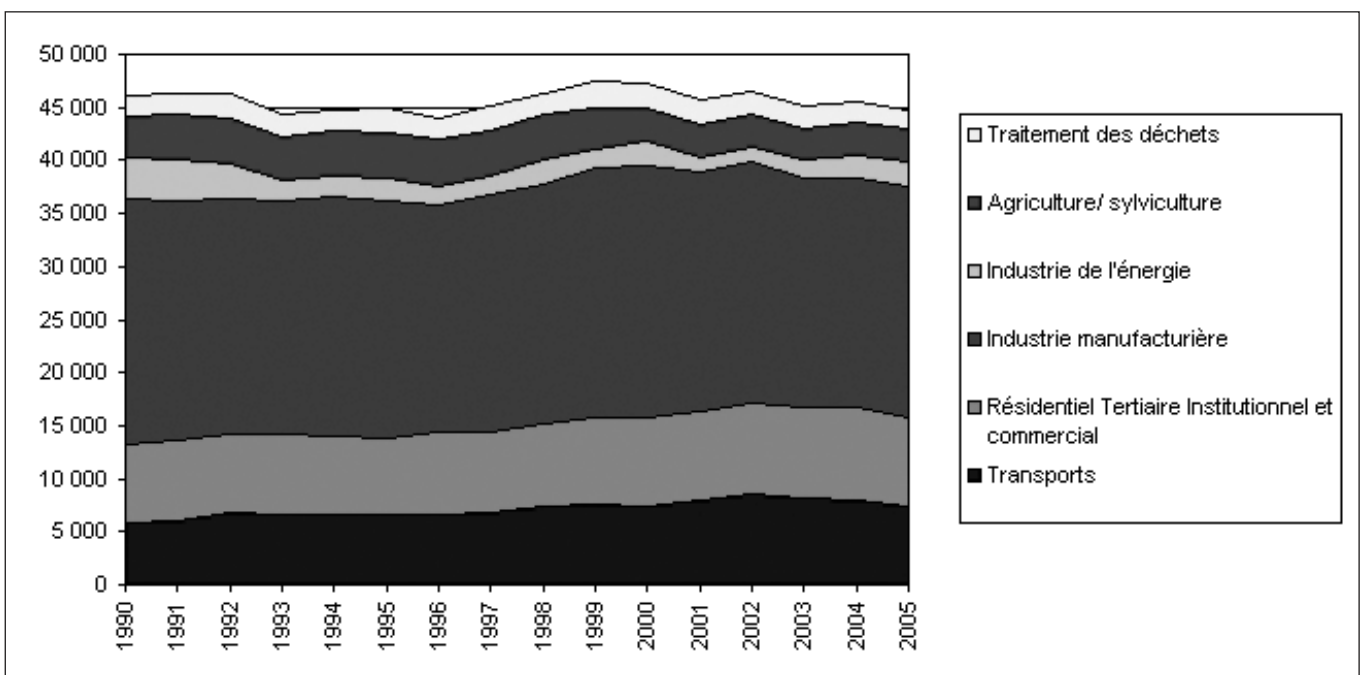


Fig 1 - Emissions de Gaz à effet de serre en Nord-Pas de Calais par secteur d'activité entre 1990 et 2005 en k TeCO₂ (Source Norclimat)

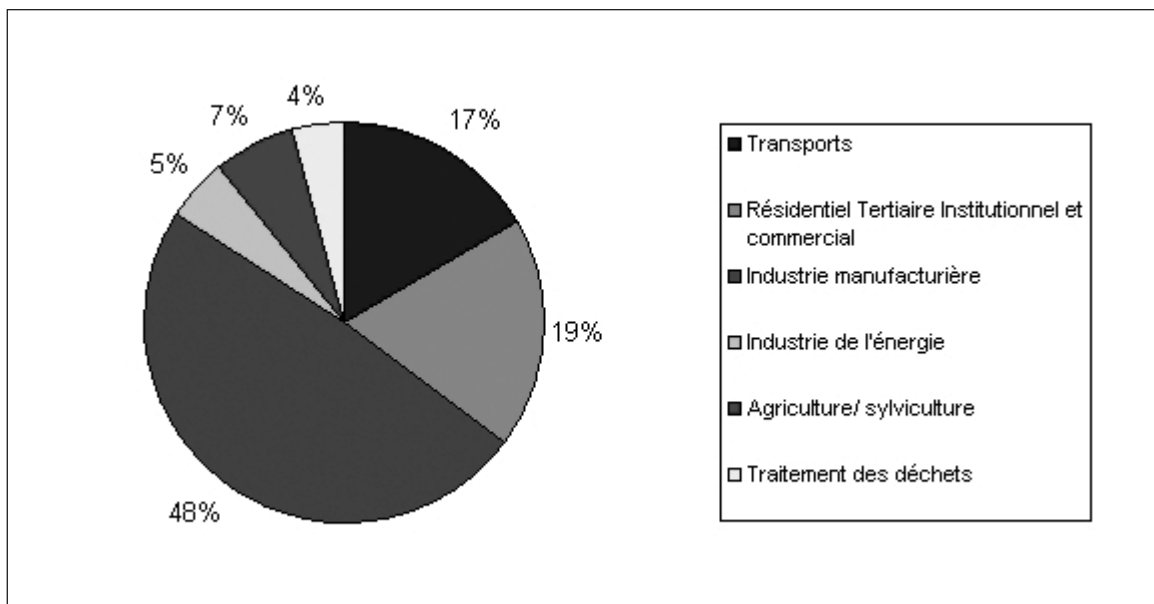


Fig 2 - Répartition des émissions de gaz à effets de serre en Nord-Pas de Calais en 2005 (Source Norclimat)

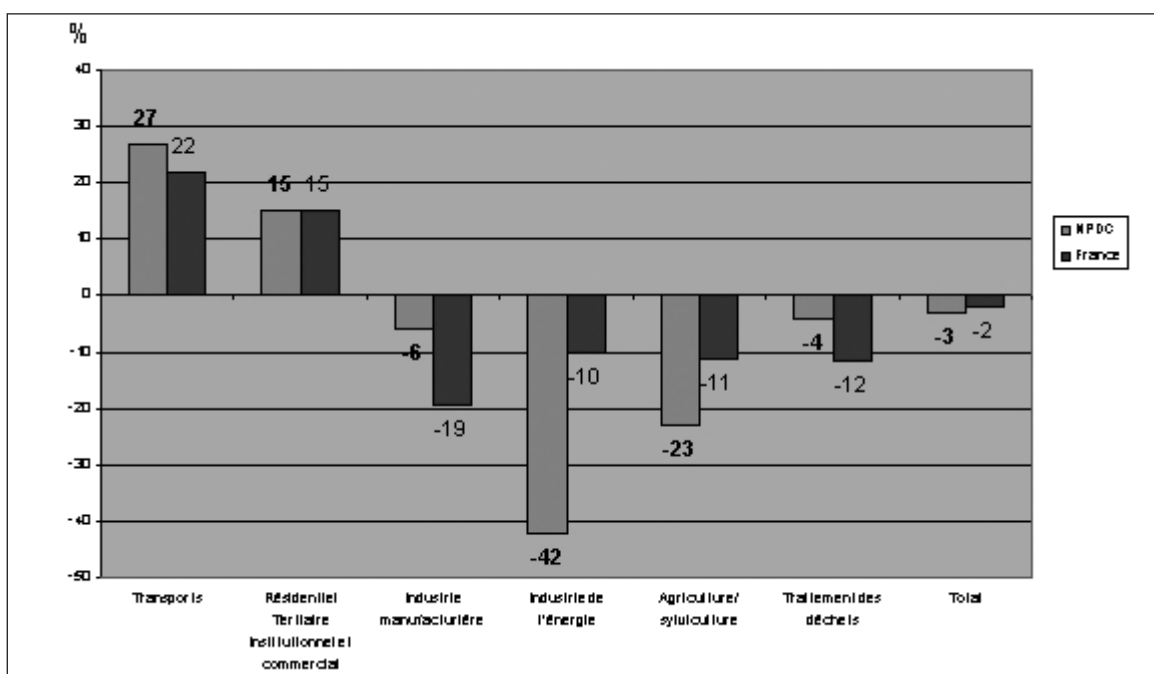


Fig 3 - Taux d'évolution des émissions de gaz à effet de serre (en %) en Nord-Pas de Calais et en France par secteur entre 1990 et 2005 (Source Norclimat - CITEPA)

Malgré cette part encore importante, le secteur de l'industrie diminue fortement ses émissions de gaz à effet de serre : -20 % de baisse entre 1990 et 2005 (pour une baisse de -6 % au niveau national). Cette diminution est imputable à la fois à la diminution de l'activité industrielle constatée en région, ainsi qu'à l'effet de la mise en œuvre du plan national d'allocation des quotas d'émissions (voir plus loin).

Les autres secteurs d'émissions majoritaires, et qui sont eux en forte augmentation, sont le résidentiel/tertiaire (19 % des émissions régionales, augmentation de +15 % depuis 1990) et le secteur des transports (16 % des émissions en 2005, avec une augmentation de +21 % en région pour +21 % au niveau national).

Les parts d'émissions du secteur agricole et du secteur du traitement des déchets diminuent et représentent en 2005 respectivement 7 % et 4 % des émissions régionales.

Globalement, les diminutions d'émissions des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des déchets sont donc compensées par l'augmentation des émissions dans les transports et le résidentiel-tertiaire.

La région est potentiellement concernée par les risques engendrés par le changement climatique, tels qu'ils sont décrits dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC. Ce rapport évalue les impacts du réchauffement climatique déjà obser-

vés et estime la probabilité des impacts à venir en fonction du niveau de la hausse des températures. Il précise la nature des impacts dans les différentes régions du globe.

Ainsi, les impacts négatifs, qui peuvent concerner le Nord-Pas de Calais, incluent l'augmentation des risques d'inondation dans l'intérieur des terres, des inondations côtières plus fréquentes, voire l'inondation permanente d'espaces côtiers aujourd'hui à peine ou incomplètement émergés, notamment en Nord-Pas de Calais dans la zone des waterings situées en-dessous du niveau de la mer. Le réchauffement climatique devrait également entraîner une augmentation de l'érosion due aux tempêtes et à l'élévation du niveau de la mer. De nombreux organismes et écosystèmes pourraient avoir des difficultés à s'adapter aux changements climatiques. 27 % à 42 % des espèces végétales pourraient disparaître en raison de la baisse de la fertilité des sols et des ressources en eau pour une hausse de température comprise entre 1,8°C et 3,6°C entre 2000 et 2080.

II - L'ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT NORD-PAS DE CALAIS

Aujourd'hui, un nouveau souffle est nécessaire : il consiste en l'élaboration d'un « Plan Climat Nord-Pas de Calais », véritable agenda résolument tourné vers une coopération renouvelée et encore plus ambitieuse avec tous les acteurs régionaux volontaires.

Cette volonté de travail en commun des institutions est réaffirmée dans le contrat de projets Etat-Région, qui prévoit dans son grand projet 10 « Plan Climat régional et qualité environnementale » une action 41 spécifiquement consacrée au Plan climat régional. Le projet de convention additionnelle des départements du Nord et du Pas-de-Calais prévoit également des opérations en faveur de ce plan climat régional.

Qu'est-ce-qu'un Plan Climat ? C'est un document-cadre contenant un plan d'actions volontaires pour un territoire défini, qui permet de regrouper et de rendre visible et cohérent l'ensemble des politiques menées par les différentes institutions, parties prenantes du dispositif, visant à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter à la part inéluctable du changement climatique.

Un Plan Climat doit permettre de :

- Repérer les sources d'émissions de gaz à effet de serre et se fixer des objectifs de réduction.
- Mettre en évidence, avec les acteurs concernés, les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de toutes les politiques sectorielles des partenaires institutionnels.

- Proposer et vulgariser à l'échelle du territoire, un plan d'actions visant à réduire les émissions et à mieux s'adapter aux impacts du changement climatique.
- S'organiser en interne, comme en externe, pour mettre en œuvre le plan d'actions avec tous les acteurs du territoire et en évaluer les résultats.
- Etre en cohérence avec l'ensemble des documents assurant la planification de l'aménagement du territoire.

Cette coopération se déclinera, en Nord-Pas de Calais, selon trois axes :

- Observation : les partenaires s'engagent à mettre en commun leurs données et outils d'observation, afin de créer une base de données unique indispensable pour établir un "point zéro" et évaluer au fil du temps l'impact des actions collectives engagées. Cela constituera un exercice de prospective pour déterminer ce que doit être le territoire du Nord-Pas de Calais sur la trajectoire du facteur 4.

- Echange et partage d'expériences : au regard du fonctionnement et des compétences propres à chaque institution, un recensement et un bilan des opérations exemplaires seront réalisés afin de les faire connaître et, si possible, de les généraliser entre institutions.

- Elaboration partenariale du Plan Climat Nord-Pas de Calais en procédant en deux temps :

1- Inventaire et mise en visibilité des actions déjà engagées ou sur le point de l'être au niveau régional par les partenaires institutionnels (Etat, ADEME, Conseil Régional, Conseils Généraux) en matière de politiques et de dispositifs publics, dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. Cet inventaire sera ensuite élargi aux autres acteurs.

2- Elargissement de la réflexion avec les acteurs concernés en région, sur les six thèmes suivants :

- les économies d'énergie dans les domaines prioritaires que sont le bâtiment, les transports, l'urbanisme et l'aménagement du territoire,
- les changements de comportement et la consommation responsable,
- l'exemplarité des partenaires institutionnels,
- la recherche exploratoire et l'innovation,
- les subsidiarités avec les Plans Climat Territoriaux,
- la prospective et l'adaptation.

III - LA COOPERATION REGIONALE ASSUREE PAR CAP CLIMAT

L'objectif annoncé, dans le cadre de ce Plan Climat Nord-Pas de Calais, consiste en la tenue d'une assemblée permanente appelée CAP Climat (Comité d'Animation Partenariale), qui se réunira au moins une fois par an.

Elle réunira des représentants du monde économique et associatif, des institutions et des citoyens.

Elle aura pour objectifs de :

- prendre part à la réflexion et à la concertation sur les six thèmes prioritaires visés ci-dessus à travers des groupes de travail,
- fixer collectivement les objectifs à atteindre en région et le plan d'actions correspondant,
- suivre et évaluer l'engagement des acteurs à travers une ou plusieurs manifestations annuelles.

L'élaboration de ce plan climat partenarial est l'affaire de tous. Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, ce comité d'animation partenariale constituera le lieu d'échanges, de remontées de propositions, de fixation d'objectifs communs et de bilan partagé des actions menées.

